



Réf. Farde e-Assemblées : 2268162

N° OJ : 84

Rapport - Conseil du 29/06/2020**Objet :** Bâtiment immobilier passif rue de Beyseghem 184 à 1120 Bruxelles.- Fixation des conditions locatives.

Le Conseil,

Considérant qu'en séance du lundi 29 février 2016, le Conseil a pris l'arrêté relatif au marché de travaux pour la construction d'un immeuble de 9 logements et des locaux pour le service Espaces Verts sur un terrain sis rue de Beyseghem n° 184 à 1120 Bruxelles.

Considérant les caractéristiques du projet :

- Sous-sol :

Locaux compteurs, local entretien et 9 caves privatives de +-2m² chacune

- Rez-de-chaussée :

Hall d'entrée communs, local poubelle et emplacement vélo

Locaux pour le service Espaces verts d'une surface de 178m² comprenant : stockage machines, matériels et produits dangereux, bureau, local technique, sanitaires, vestiaires et réfectoire1 appartement PMR (personne à mobilité réduite) 1 chambre de 81,75m²- Au 1^e étage :1 appartement 3 ch. de 114,3 m²1 appartement 4 ch. de 122,5 m²- Au 2^e étage :2 appartements 2 ch. de 87,25 et 85,15 m²1 appartement 1 ch. de 60,90m²- Au 3^e étage :2 appartements 2 ch. de 87,25 et 75,60 m²1 appartement 1 ch. de 60,90m²le tout sur une surface totale brute de 1235 m² ;

Considérant que 5 logements répondent aux standards passifs et 4 aux standards basse énergie, avec chaufferie collective gaz à condensation et ventilation double-flux avec récupération de chaleur individuelle, et panneaux photovoltaïques;

Considérant que les logements sont considérés comme des logements moyens construits en fonds propres.

Considérant que l'analyse financière du projet se détaille comme suit:

Considérant que l'analyse financière du projet se détaille comme suit:

Investissement de la Régie sans les charges financières est de 3.226.263,66 euro

Investissement total de la Régie avec les charges financières est de 4.490.644,79 euro

Loyer annuel: 118.560 euro

Rendement: 2,64 %

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête,



Article 1 : Fixer les loyers et provisions des 9 logements situés dans l'immeuble rue de Beyseghem 184 à 1120 Bruxelles selon les valeurs reprises au tableau annexé au rapport du Département

Article 2 : Prendre acte que la location sera entamée dès achèvement des travaux

Annexes :

[Loyers \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)